

LES CONTACTS UTILES

Les Relais Petite Enfance de l'Allier

AVERMES

La Souris verte - 04 70 45 60 26

CREUZIER-LE-VIEUX

Premier Pas - 04 70 31 97 25

DESERTINES

Arc-en-Ciel - 04 70 02 34 44

DOMERAT

La Tour aux doudous - 04 70 64 07 23

CS DE LURCY-LEVIS

Ram Stam Gram - 04 70 67 94 29

CS DE MARCILLAT

Les P'tits Loups - 04 70 51 60 80

CC VAL DE CHER

CC PAYS DE TRONÇAIS

CS DE MEAULNE Les Bottes de 7 lieues -
04 70 06 95 21

MONTLUCON

L'escale des doudous - 04 70 04 02 94

CCAS DE MOULINS

L'île aux enfants - 06 75 30 65 90

SIVOM DU CANTON DE NEULLY

Les P'tits coquins - 07 62 78 02 58

CS DE SAINT-MARTINIEN

Abracada... Ram - 04 70 06 09 66

SAINT-YORRE

La Souris verte - 04 70 59 49 16

YZEURE

L'Escalette - 04 70 48 53 63

BELLERIVE CA VICHY COMMUNAUTE

RPE communautaire - 04 70 90 99 78

VICHY CA VICHY COMMUNAUTE

Les Garets - 04 63 01 10 12

VICHY CA VICHY COMMUNAUTE SAINT-GERMAIN

RPE communautaire - 06 29 10 06 68

CC DU BOCAGE BOURBONNAIS / CS L'ESCALE

Bourbon l'A. - Le Montet - Souvigny

RPE du Bocage - 06 61 34 12 35

CS DOMPIERRE/JALIGNY

Apetipa - 04 70 34 52 64

CS LE DONJON

Les Coccinelles - 04 70 99 52 77

CC ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE VARENNES

Les Marmottes - 04 70 45 85 30

CC SAINT-POURCAIN, SIOULE, LIMAGNE

Ebreuil - Gannat - Saint-Pourcain

Relais Petite Enfance - 04 70 32 57 18

CC PAYS D'HURIEL

La Tototte - 04 70 09 33 25

CC PAYS DE LAPALISSE

Pom'd'api - 04 70 96 35 65

CC COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS

COMMUNAUTE / NERIS-LES-BAINS

3 pommes - 04 70 64 55 59

CS DE VILLEFRANCHE

«1, 2, 3... SOLEIL !» - 07 69 38 27 70

MAYET-DE-MONTAGNE

CENTRE RURAL MONTAGNE BOURBONNAISE

La Fêeboutchou - 06 67 60 14 49

⚡ : Aide à l'installation financière supplémentaire de la collectivité.



Conception & réalisation - Service communication
© Ville de Domérat - MAJ mars 2024

- Devenir -

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Les indispensables de la petite enfance

LEURS SUPER-MISSIONS

QU'EST-CE QU'UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

LES LIEUX D'EXERCICE

L'AGRÈMENT

L'ACCOMPAGNEMENT

LA FORMATION

Le super héros sammeille en vous ?

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE RELAIS PETITE ENFANCE !

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) : LE SUPER-HÉROS DE LA PETITE ENFANCE ! ALORS, POURQUOI PAS VOUS ?

Etre assistant(e) maternel(le)

« L'assistant maternel est la personne, moyennant rémunération, qui accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile ». Article L. 421.1 du code de l'action sociale et des familles

Être assistant maternel, c'est s'occuper d'un enfant qui n'est pas le sien.

Toute personne souhaitant accueillir de façon rémunérée à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels des enfants mineurs confiés par leurs parents doit obligatoirement être assistant maternel, c'est-à-dire posséder un agrément assistant maternel délivré par le service départemental de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

1 L'agrément

Document officiel obligatoire, il permet de vous autoriser à accueillir des enfants à votre domicile et spécifie le nombre de places.

C'est une autorisation légale de travail permettant d'exercer une profession reconnue. L'assistant maternel bénéficie ainsi d'avantages sociaux (assurance maladie, chômage, retraite, formation) : les parents employeurs ont l'obligation de le (la) déclarer auprès de PAJEMPLOI.

Comment en faire la demande ?

Contactez votre Conseil départemental afin d'être convié à une réunion pré-agrément. Elle permet de découvrir le métier sous tous ses aspects et de vous aider dans la concrétisation de votre projet.

2 La formation

Après délivrance de l'agrément, une formation initiale de 80h est obligatoire avant de commencer à travailler.

Puis, dans les trois ans suivant le premier contrat, vous devrez effectuer une formation complémentaire de 40h.

> Ces formations sont financées par le Conseil Départemental de l'Allier.

3

Les lieux d'exercice

Vous pouvez exercer le métier d'assistant(e) maternel(le) :

- à votre domicile
- en MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- en crèche familiale
- en micro-crèche avec deux ans d'expérience

L'accompagnement

4

Être assistant maternel c'est travailler en autonomie tout en ne se sentant pas isolé. Des partenaires sont là pour vous accompagner dans votre démarche tout au long de votre carrière !

• La PMI

(Protection Maternelle et Infantile) pour la délivrance de l'agrément, votre suivi, un soutien éducatif et professionnel

• Les RPE

Les Relais Petite Enfance sont à votre écoute pour un soutien professionnel, administratif, éducatif...
Contactez-les !

Les Super-avantages

Être assistant(e) maternel(le) c'est bénéficier d'une **rémunération défiscalisée, choisir son rythme** de travail.

C'est percevoir une **prime d'installation** par la CAF ou la MSA et bénéficier d'**avantages sociaux**.

